

**Conseil d'administration de Nantes Université du 13 mars 2026**  
**Compte rendu de la liste**  
**«Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche»**

*Compte-rendu rédigé par les élu-es de la liste «Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche» : nous mentionnons uniquement les points qui nous semblent les plus importants (la numérotation est celle de l'ordre du jour). Nos interventions et remarques sont en italique. Pour plus de précisions : contactez-nous.*

### 1. Informations générales

La présidente accueille un nouveau membre du CA, Pierre-Yves Manach, personnalité extérieure issue de l'enseignement supérieur et de la recherche (il est président du centre INRAE Pays de la Loire).

Elle accueille également le nouveau vice-président étudiant, Ewan Gicquel (interasso Nantes), en MI de droit public.

Depuis le dernier CA, la situation des étudiant-es iranien-nes, qui avait déjà été évoquée, s'est aggravée. Les étudiant-es issu-es des pays situés dans la zone de conflit au Moyen-Orient ont reçu un mail de l'établissement pour leur donner des contacts utiles s'ils et elles ont besoin de soutien (y compris financier).

Par ailleurs, une dizaine de collègues de l'établissement sont présent-es dans ces pays touchés par la guerre actuellement (pour des raisons professionnelles ou personnelles). Leur situation est suivie.

### 3. Comptes 2025 : compte financier, comptes consolidés et affectation du résultat 2025

Le point est présenté par le VP CA, avec intervention des commissaires aux comptes.

Bilan de l'année 2025 : les recettes (globalisées comme fléchées) sont en baisse par rapport à 2024. La subvention pour charge de service public (SCSP) s'est élevée à 286,6 millions d'euros. Elle reste largement la recette la plus importante (72 %). Mais depuis plusieurs années, l'établissement ne connaît pas le montant total de cette subvention, celui-ci n'est finalement connu qu'à la fin de l'exercice...

En dehors de la SCSP, les recettes ont diminué de 22 millions d'euros en 2025 (par rapport à 2024) et s'élèvent à 110 millions d'euros.

La hausse du CAS pension a finalement été entièrement compensée par l'État. La SCSP ne couvre que 73 % des dépenses de fonctionnement. La masse salariale augmente plus vite, depuis 2023, que la SCSP. Cela contribue à dégrader la situation de l'établissement.

Dépenses : la comptabilité distingue autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiement (CP). Les dépenses en AE baissent de 11,6 millions d'euros, les dépenses en CP augmentent de 0,7 million.

Le plafond d'emplois s'élève à 3372 emplois (équivalents temps plein, ETP). L'établissement avait demandé la hausse du plafond d'emploi, demande qui a été entendue en 2025, sans garantie pour 2026. 3352,8 emplois ont été «exécutés» (utilisés) en 2025.

Concernant les emplois hors plafond (sur ressources propres), ils représentaient 840,7 emplois ETP en 2025 (dont 567,2 emplois Biatss), soit une hausse de 56,9 ETP.

La masse salariale s'élève à 320 millions d'euros, en hausse de 10,3 millions d'euros. Le GVT, fait exceptionnel, a très légèrement diminué : cela tient au «rajeunissement» lié aux départs à la retraite et recrutements.

Les dépenses (AE) diminuent de 10,7 M€ comparé à 2024 (-12,8 %).

Le résultat 2025 est déficitaire de 4,7 millions d'euros (4,4 millions d'euros prévus dans le budget rectificatif). Le déficit était de 2,6 millions d'euros, et excédentaire de 2,4 millions en 2023.

La capacité d'autofinancement s'élève à 3,3 millions d'euros, ce qui représente 20 % des dépenses d'investissement. Le fonds de roulement représente 18,9 jours de fonctionnement. Mais ce fonds de roulement est amputé par le résultat négatif. La trésorerie représente 46,5 jours de fonctionnement. Les indicateurs de soutenabilité budgétaires sont donc positifs, sauf le résultat qui est nettement déficitaire.

Finalement, le déficit est historique. Le VP CA suggère de «questionner, en lien avec la communauté, l'activité de l'établissement au regard des moyens disponibles». Le responsable des services financiers note une baisse de l'activité et alerte sur le fait que la trajectoire de l'établissement ne va pas permettre de maintenir les indicateurs de soutenabilité jusqu'à la fin de l'année 2026.

Le représentant du collège des commissaires aux comptes n'a pas d'observations, les comptes ont été certifiés sans réserve.

La présidente cite les résultats des travaux de Lucas Chancel, qui montrent l'augmentation forte du nombre d'étudiants et une quasi-stagnation du budget de l'enseignement supérieur. Cela produit une baisse de 24 % du budget par étudiant en euros constants. La présidente rappelle que les mesures d'économie mises en place l'an dernier ont été importantes, mais que les membres de la communauté universitaire ont insisté sur le fait que des mesures supplémentaires ne seraient pas possibles. «on est à l'os».

Le représentant du rectorat intervient (M. Joly) pour remercier pour le travail fait. La rectrice a conscience du contexte budgétaire très difficile des universités. Il ne faut pas s'attendre à des augmentations majeures des budgets. Il relève que l'établissement a adopté des mesures RH, y compris des augmentations des personnels, et considère que cela va être difficile à maintenir. L'évolution de la masse salariale est un point d'attention du rectorat, il relève l'augmentation des effectifs de personnels. Il indique que le budget, les dépenses, etc., vont être l'objet d'une surveillance et d'un contrôle accru. Il évoque la démographie étudiante avec pour l'instant une stabilité des frais d'inscription, mais si le nombre d'étudiants baisse, les recettes issues des frais d'inscription vont baisser.

Un représentant de NUD fait part de son inquiétude devant la situation.

La présidente rappelle que l'établissement a obtenu, pendant trois ans, un rattrapage de la sous-dotation de l'établissement. Mais celui-ci a besoin d'une trajectoire, d'une visibilité budgétaire. La comparaison avec les autres établissements montrait un écart avant rattrapage de 800 euros par étudiant par rapport aux autres universités avec filières de santé, il est aujourd'hui (après rattrapage) de 700 euros par étudiant.

Un élu NUD pense que le problème n'est pas la LRU et qu'il faut faire preuve de lucidité : il va falloir se poser la question de limiter les dépenses.

Le représentant UNSA-SNPTES s'inquiète beaucoup du prochain budget à venir (2027).

*Ensemble : le déficit de notre université est une histoire sans fin. La mise en place de la LRU a conduit, dès les premières années, à des déficits de notre établissement. On va, depuis 2010, de déficits en plans de redressement et en gels de postes. Avec des années un peu moins mauvaises et d'autres très dégradées.*

*La notification tardive des subventions de l'État (notification finale 2025 en décembre 2025!) est un traitement brutal des opérateurs de l'État, donc de ses personnels.*

*Début 2025, l'installation de Sifac, de Notilus et les services votés liés au retard du vote du budget de l'État ont retardé, mais peut-être aussi limité l'activité. Or, c'est bien cela le problème de fond : la baisse de l'activité. Mais notre activité, ce sont des cours et des recherches... L'effet concret du budget, c'est que chaque collègue doit travailler plus.*

*Selon les anciens critères de soutenabilité, nous serions déjà sous tutelle. Dans quelle mesure cela (le changement des critères) est-il intentionnel?*

*Le représentant de la rectrice a pointé la démographie étudiante : or la hausse démographique n'a pas été accompagnée. Les réformes ont été peu ou pas accompagnées (comme la réforme en cours de la formation des enseignant-es).*

*Et quid du financement des recherches : est-ce que c'est un investissement de l'État?*

*Le représentant de la rectrice a indiqué qu'il n'y avait pas de hausse du budget de l'ESR à attendre : pourquoi? Cela suppose qu'on reste dans les choix budgétaires actuels. Or, d'autres choix budgétaires sont possibles. On peut, par exemple, mobiliser l'argent du crédit impôt recherche. Quand l'État veut engager de fortes dépenses, cela est possible, comme le montre la loi de programmation militaire.*

*Enfin, nous refusons toute hausse des frais d'inscriptions : il serait insupportable de faire les poches des étudiantes et étudiants.*

La présidente indique que réduire notre activité serait réduire le service public. Elle alerte sur le fait que l'offre de privé locale peut profiter de cette situation. De plus en plus de collègues proposent de réduire l'offre de formation et le nombre d'heures de cours pour les étudiant-es. La trajectoire budgétaire conduit malheureusement à se poser ce genre de questions.

La représentante de Nantes métropole demande comment l'établissement pourrait trouver de nouvelles ressources, y compris par l'action concertée au niveau national, car le soutien des collectivités territoriales, dans un contexte de baisse de leurs ressources également, ne peut pas se substituer à celui de l'État.

Vote : 7 abstentions (Ensemble et une élue étudiante), 2 contre, 23 pour.

#### 4. Point d'étape du déploiement de l'éducation ouverte à Nantes université

Le point est présenté par le VP formations. L'établissement s'est prononcé sur une stratégie d'éducation ouverte en 2022, qui s'appuie sur l'idée de la diffusion des connaissances comme bien commun. Cette stratégie est progressivement mise en œuvre. Par exemple : fabrique REL, lab de l'expérience étudiante (qui regroupe huit chaires académiques), réseau des ambassadeurs de l'éducation ouverte, plateforme Néo. <https://neo-rel.univ-nantes.fr/home>

L'éducation ouverte embrasse un ensemble de transformations de l'établissement, qui inclut la réduction des inégalités d'accès aux savoirs, etc. La stratégie repose sur quatre piliers : des communautés de pratique engagées; des espaces ouverts, des lieux en cours de transformation; des parcours individualisés et modulables; des ressources éducatives libres.

Il y a notamment la volonté de faire évoluer Madoc pour le rendre plus ouvert, afin que l'ensemble des étudiant.es puissent accéder aux ressources des autres années, filières, etc.

*Ensemble demande des précisions sur l'ouverture des données et informations déposées sur Madoc à toutes et à tous les étudiant-es.*

Le VP formations répond que certains contenus resteront à accès limité. Les ressources seront à accès restreint par défaut, mais les enseignant-es seront très très très incité-es à donner un accès large à leurs dépôts.

Un élu NUD insiste sur l'enjeu de l'éducation ouverte, quand les sciences et les universités peuvent être attaquées, comme c'est le cas aux USA notamment. La présidente insiste sur le fait que l'enjeu est démocratique. Le VP formations ajoute que «la ressource éducative libre est très durable, ça peut se recycler».

*Ensemble rappelle être très favorable à l'éducation ouverte. Nous indiquons notre surprise sur le programme de la semaine de l'éducation ouverte, contenant une thématique entière sur «Numérique et IA» avec plusieurs propositions visant à présenter des «cas d'usage pertinents et responsables des IAG». Or les IA génératives sont antagonistes à l'éducation ouverte et à l'idée de savoirs comme bien commun : leur fonctionnement repose sur l'appropriation et le pillage de contenus, notamment intellectuels, à des fins d'entraînement des modèles de langage, pour enrichir des grosses entreprises américaines notamment.*

#### 9. Questions diverses.

*Ensemble a envoyé trois questions diverses avant le CA :*

*1) Comment l'établissement compte-t-il appliquer la décision du tribunal administratif du 24/02/26 qui l'oblige à une nouvelle délibération dans les deux mois sur la prise en compte dans le service des congés maladie ordinaire des enseignantes et enseignants?*

Le VP CA répond. Il s'agit des cas où un enseignant ou EC est en arrêt maladie : jusqu'ici, l'établissement calculait la réduction de service par méthode proportionnelle, ce qui pouvait poser des problèmes. La réglementation indique qu'il y a deux méthodes possibles : quand il y a un tableau de service, on doit tenir compte des heures prévues. Sinon, on doit faire la méthode proportionnelle. La discussion avec les représentant-es des personnels avait conduit à un travail visant à une mise en place en septembre prochain.

Calendrier prévu : 24 mars : examen au CSA, sera présenté au CA du 3 avril. Un élément de complexité : il faut vérifier quelle est la méthode la plus avantageuse pour l'agent-e.

*Ensemble intervient pour dire que la présentation faite («La réglementation indique qu'il y a deux méthodes possibles : quand il y a un tableau de service, on doit tenir compte des heures prévues. Sinon, on doit faire la méthode proportionnelle») est précisément contraire à ce qui fonde la décision du tribunal! Par ailleurs, nous rappelons que l'intersyndicale regrette d'avoir dû déposer un recours au TA.*

*2) La direction du pôle Humanités a décidé de reporter le recrutement d'ATER à la seconde campagne dans l'UFR lettres et langages. Des collègues concerné-es par cette décision nous ont fait part de leur préoccupation. Ils et elles considèrent que cette décision menace la possibilité de pouvoir recruter des profils très spécifiques nécessaires à la qualité des enseignements. Comment la décision a-t-elle été prise, et pourquoi les personnes directement concernées n'ont-elles pas été associées?*

*Nous venons vous interpellé sur une situation préoccupante. La décision prise par la direction du pôle Humanités de reporter le recrutement d'ATER à la seconde campagne est problématique. En effet, elle menace la qualité de nos recrutements dans une seconde campagne qui réduit le nombre et la qualité des candidatures. Nous comprenons d'autant moins cette décision que le travail réalisé par les équipes d'EC et de gestionnaires avait été réalisé au sein de l'UFR Lettres & Langage et des RH du pôle pour une publication en première campagne. Nous comprenons d'autant moins cette décision de report que l'incertitude de financement des supports ATER PPPE ne concerne pas tous les postes d'ATER. Enfin nous dénonçons la méthode de la direction du pôle Humanités de non-concertation des départements concernés par ces demandes, alors même qu'elles sont au plus près du terrain, et déjà en souffrance de déficits de postes de titulaires pour leur fonctionnement normal. C'est faire peu de cas de leurs conditions de travail et de celles des équipes gestionnaires de la composante et des RH du pôle. Nous dénonçons donc la décision et la gestion de sa communication.*

*Nous demandons une réponse concrète pour que le processus décisionnel – dont on peut comprendre les contraintes – soit, à l'avenir, moins brutalisant pour les équipes. Et que le jeu du report des responsabilités sur la décision prise d'un niveau décisionnel à l'autre (du pôle à la présidence et de la présidence au MEN) ne soit pas que la seule «excuse» qui soit donnée en réponse aux équipes. Cela en va du respect des équipes et de nos étudiant.e.s à qui nous devons la meilleure qualité possible d'enseignements.*

Le VP CA répond que la direction du pôle a pris cette décision en lien avec les directions de composantes. En décembre, les incertitudes budgétaires n'ont pas permis d'anticiper suffisamment les ouvertures de postes. Pour la licence PPPE : on attend la notification initiale de l'État, pour savoir si la réforme de la formation est accompagnée financièrement, ou non. Cela permettra de savoir si les quatre postes prévus pourront ou non être ouverts.

*3) Le 16 et 17 mars est organisé un audit Qualiopi du CFA Formasup, qui concerne donc les formations universitaires en apprentissage, dont les équipes administratives et pédagogiques sont mobilisées dans le cadre de cet audit. Le Code du travail indique explicitement que «II.-Les établissements d'enseignement supérieur publics accrédités conformément à l'[article L. 613-1 du code de l'éducation](#) après évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ou après une évaluation dont les procédures ont été validées par celui-ci ainsi que les établissements d'enseignement supérieur privés évalués par le comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé mentionné à l'[article L. 732-1](#) du même code et ceux évalués par*

la commission mentionnée à l'article [L. 642-3](#) dudit code sont réputés avoir satisfait à l'obligation de certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du présent code.»

*Pouvons-nous avoir confirmation que Nantes Université s'est bien volontairement engagée dans ce processus de certification et nous donner des éléments sur le contexte de cette décision? Les équipes pédagogiques et administratives «sur le terrain» ont-elles été concertées dans cette décision? Quel est l'avantage pour l'université à s'engager dans ce processus? Qui doit prendre en charge le surcroît de travail lié à la certification Qualiopi? Pourquoi les responsables pédagogiques sont-ils mobilisés alors que, dans le même temps, le calendrier d'évaluation HCERES s'ouvre?*

La présidente indique que, comme la question est arrivée tardivement, la réponse ne pourra pas être apportée immédiatement et qu'une réponse écrite sera apportée.

Autre question : un élu NUD s'inquiète de l'augmentation des cas de fraude étudiante, y compris en examens, avec des recours à l'IA. C'est un sujet récurrent dans les échanges entre collègues, avec le sentiment d'être démuni. Apporter la preuve de ces fraudes est parfois impossible. Quelle réaction possible, au niveau des composantes, de l'université? Pouvons-nous utiliser des brouilleurs lors des examens?

Le VP formations rappelle que seule la section disciplinaire peut mettre une sanction, y compris un zéro sur 20 : il est interdit de le faire au niveau des enseignants ou même du jury. Ces cas doivent impérativement être remontés à la section disciplinaire des usager-es.

L'élu Unsa indique que l'utilisation de brouilleurs est interdite.